

# Analyse Retraites

N°3 - février 2023

**N**ous sommes des agents de l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques, mobilisés contre la réforme des retraites du gouvernement.

Sans prétendre être les « gardiens de la vérité » [1] - rôle auquel voulait nous assigner, de façon grandiloquente, Bruno Le Maire lors de l'inauguration du nouveau site de l'Insee à Montrouge - nous considérons que le rôle de la statistique publique est d'éclairer le débat public et d'apporter aux citoyens des éléments de compréhension des enjeux sociaux et économiques.

C'est ce que nous faisons ici, dans la continuité des travaux entrepris en 2019 et 2020 [2], en produisant un nouveau « Analyse Retraites » dans le but d'éclairer le débat autour de la réforme.

Par le comité de mobilisation de la direction générale de l'Insee, soutenu par les sections CFDT, CGT, FO, SUD

## Les gains de productivité compensent très largement le vieillissement de la population

Le report de l'âge de départ à la retraite est justifié par le gouvernement sur le ton de l'évidence : la population vieillit donc, mécaniquement, le ratio entre le nombre d'actifs cotisants et de retraités diminue. Par conséquent, pour limiter la baisse de ce ratio, nous devrions rester en emploi plus longtemps.

Si ce raisonnement apparaît valable sur le strict plan démographique, il exclut totalement de l'analyse la production de valeur économique et les gains de productivité réalisés depuis plus de 50 ans. En effet, depuis 1960, le nombre de cotisants pour un retraité a été divisé par 2,4 (4 cotisants assuraient la pension d'un retraité contre 1,7 aujourd'hui), mais la productivité horaire du travail et le Produit Intérieur Brut (PIB) ont été multipliés par plus

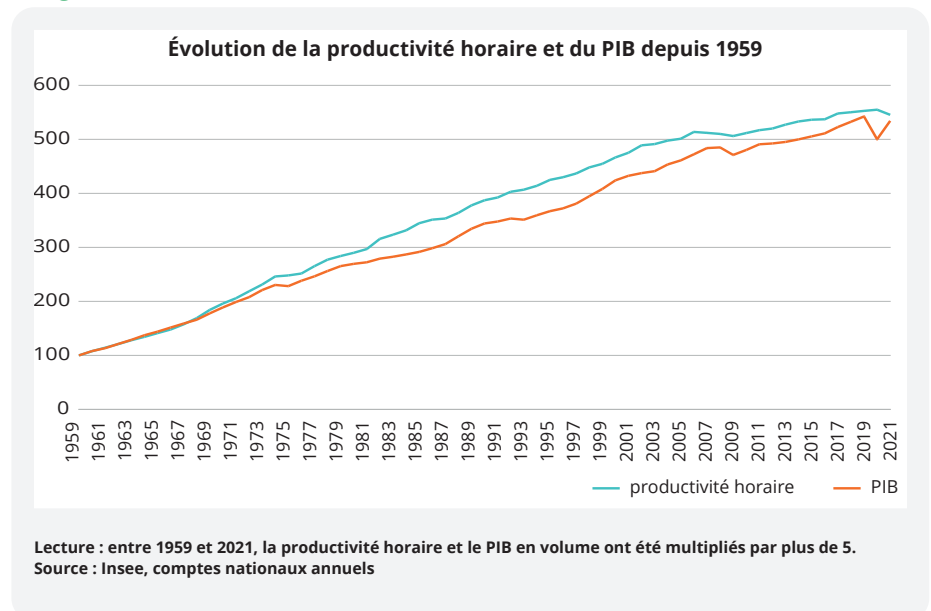
de 5 ► figure 1. En outre, parmi

les actifs, il y a beaucoup de chômeurs. S'ils travaillaient, ils créeraient des richesses supplémentaires (par exemple : services de santé, d'éducation, rénovation thermique des bâtiments, alimen-

tation, nouveau type d'industrie, etc.)

Illustrons par un exemple simple ce que permettent ces gains de productivité. Considérons

► Figure 1.



100 personnes en 1960 : nous avons 80 actifs cotisants et 20 retraités (un rapport de 4 cotisants pour 1 retraité). Chaque actif travaille 45 h par semaine et produit une unité de biens en une heure. Les 80 actifs produisent donc chaque semaine  $80 \times 45 \times 1 = 3\,600$  unités de biens. Chaque personne peut donc bénéficier en moyenne de 360 unités de biens (on supposera une répartition égalitaire).

Aujourd'hui, pour 100 personnes, nous avons désormais 63 cotisants et 37 retraités (un rapport de 1,7 cotisant pour 1 retraité). Dans le même temps, la productivité horaire a été multipliée par 5 et le temps de travail hebdomadaire est de 35 h. Les 63 actifs produisent donc chaque semaine  $63 \times 35 \times 5 = 11\,025$  unités de biens. Dès lors, malgré la baisse du temps de travail et le vieillissement de la population, chacun peut recevoir en moyenne 1 100 unités de biens, soit plus de trois fois plus qu'en 1960. Cette évolution de la productivité rend donc inutile tout report de l'âge de départ à la retraite pour compenser le vieillissement de la population et maintenir un niveau de vie croissant. Cette nouvelle réforme de la retraite est donc bien une décision purement politique, non nécessaire économiquement.

### La part du PIB consacrée aux retraites stagne depuis 10 ans, et elle baisserait même à l'avenir sans réforme, malgré l'augmentation du nombre de retraités

La part du PIB consacrée au financement des retraites stagne depuis 10 ans autour de 14 % alors même que les retraités représentent une part croissante de la popula-

tion ► **figure 2** Dans son dernier rapport annuel [3], le Conseil d'orientation des retraites (COR) présente quatre scénarios d'évolution fondés sur de nombreuses hypothèses, portant notamment sur la croissance et la productivité. Dans trois scénarios, la part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut (PIB) baisserait dans les prochaines années. Dans le quatrième scénario, cette part resterait proche du niveau actuel, légèrement croissante, entre 14 % et 15 % du PIB.

En outre, les calculs du COR se basent sur des projections d'espérance de vie qui prolongent la tendance croissante de long terme. Or, l'espérance de vie plafonne

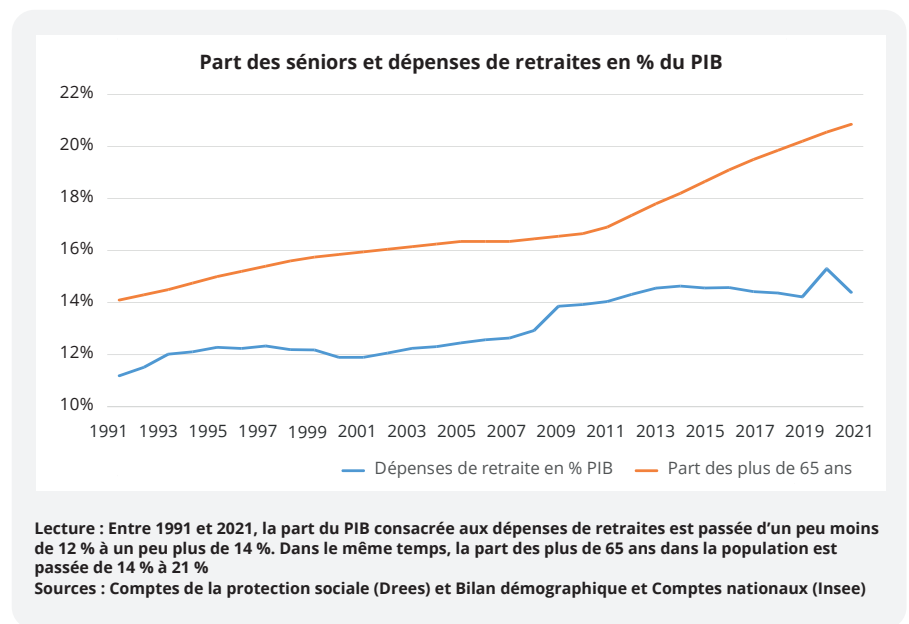
depuis quelques années ► **figure 3** et rien ne garantit malheureusement qu'elle progressera de façon significative dans les années à venir. À titre de comparaison, l'espérance de vie s'effondre sensiblement aux États-Unis depuis 2019, jusqu'à retrouver son niveau

de 1996 ► **figure 3**. Quant à l'espérance de vie en bonne santé

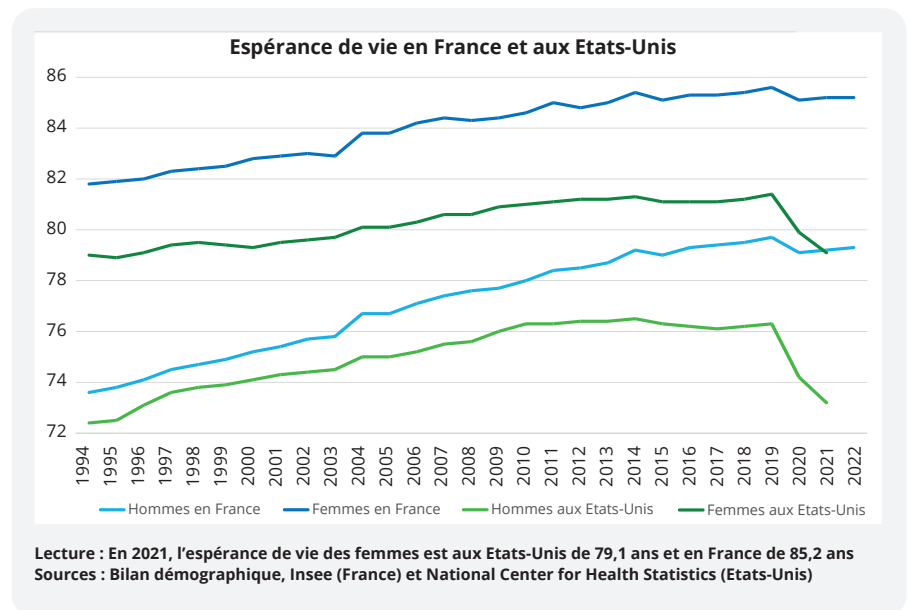
(65,9 ans chez les femmes et 64,4 chez les hommes en 2020, ce qui en fait un indicateur pour lequel la France est assez mal classée), sa progression se fait de plus en plus fragile.

Ainsi, dans chacun des scénarios du COR, le « coût » des retraites est très probablement surestimé, ce qui laisse présager que toute réforme supplémentaire baisserait encore davantage la part du PIB consacrée aux dépenses de retraite.

► **Figure 2.**



► **Figure 3**

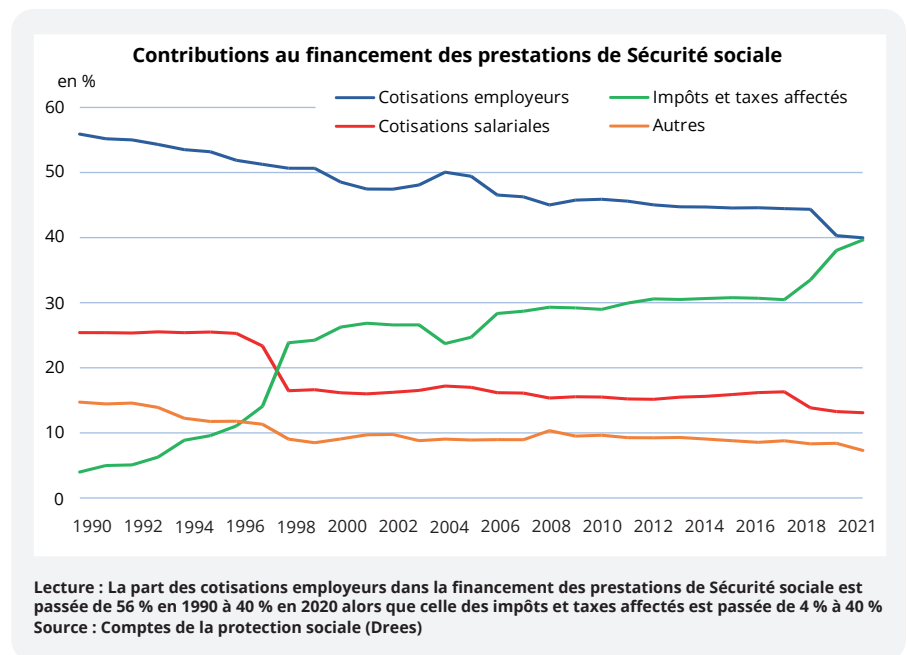


## Les réformes précédentes ont déjà dégradé le niveau de vie des retraités et le taux de remplacement des salaires

Cette stagnation, voire baisse, à venir des dépenses de retraites relativement au PIB s'explique notamment par l'ensemble des réformes prises depuis 1993 (encadré), qui ont toutes conduit à une réduction des droits à pension. En effet, les reports de l'âge de départ et l'allongement de la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier du taux plein ont nettement dégradé les taux de remplacement : au fil des générations (de 1936 à 1946), les taux de remplacement médians diminuent de 7,3 points dans le public et de 3,4 points dans le privé [4]. La désindexation des retraites par rapport aux salaires (depuis 1993) et même ces dernières années par rapport aux prix, affecte durablement le niveau des pensions. Entre 2015 et 2020, les pensions de retraite du régime général n'ont augmenté en moyenne que de 0,4 % par an alors que l'inflation était en moyenne de 1 % [5].

Une évaluation des seules mesures prises entre 2010 et 2015 [6] montre par ailleurs qu'elles ont eu pour effet de réduire de deux ans la durée moyenne passée en retraite et de diminuer le total des pensions perçues de 4,5 % en moyenne pour la génération 1980. Le projet de réforme actuel du gouvernement s'inscrit donc claire-

► Figure 4



ment dans cette lignée, en ce qu'il vise à réduire davantage le temps passé à la retraite et les montants de pensions versés.

### Le patronat contribue de moins en moins au financement de la protection sociale

Jusqu'au début des années 1990, les cotisations sociales assises sur les revenus d'activité représentaient environ 80 % des recettes de la protection sociale. Cette part a été drastiquement réduite au cours des trois dernières décennies, prin-

cipalement sous l'effet d'exonérations successives de cotisations patronales et de la montée en puissance de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). La part des cotisations patronales dans le financement de la protection sociale a ainsi baissé de 16 points entre

1990 et 2020 ► figure 4.

Ce désengagement du patronat a induit un report du financement de la protection sociale sur les ménages, au travers d'impôts et de taxes dont l'assiette de prélèvement porte essentiellement sur les salaires et les pensions (CSG, CRDS) ainsi que la consom-

#### Encadré : bref résumé des principales « réformes » des retraites depuis 1993

**1993 :** La réforme Balladur prévoit, pour les salariés du privé, l'allongement progressif de la durée de cotisation de 37,5 à 40 années pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Le salaire de référence servant de base pour le calcul de la pension est calculé progressivement sur les 25 meilleures années et non plus les 10 meilleures. Enfin, les pensions sont indexées sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation et non plus sur l'évolution générale des salaires

**2003 :** La réforme Fillon prévoit l'alignement progressif de la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle des salariés du privé (de 37,5 ans à 40 ans) et, à partir de 2009, l'allongement progressif de la durée de cotisation pour tous afin d'atteindre 41 ans en 2012. Le dispositif de la décôte est étendu aux fonctionnaires

**2010 :** La réforme Woerth relève progressivement l'âge minimum légal de départ à la retraite pour atteindre 62 ans en 2018 (le calendrier sera accéléré et le passage à 62 ans se fera en 2017). L'âge à partir duquel il est permis à un assuré, n'ayant pas la durée de cotisation requise, de bénéficier d'une retraite à taux plein, passe progressivement de 65 à 67 ans. Un nouvel allongement de la durée de cotisation est décidé (41,5 ans pour la génération 1956)

**2014 :** La réforme Touraine relève d'un trimestre tous les trois ans, de 2020 à 2035, la durée de cotisations pour atteindre 43 ans pour les générations 1973 et suivantes.

mation (taxes sur les tabacs et alcools par exemple). En outre, le budget de l'État a dû compenser la plupart des allègements de cotisations patronales en utilisant des ressources qui auraient dû contribuer au financement des services publics.

Alors que la part des dépenses consacrées aux retraites ne semble pas vouée à s'envoler dans les années à venir, l'apparition d'un éventuel déficit des régimes de

retraite repose pour beaucoup sur l'assèchement des recettes de la Sécurité sociale. Or, une hausse très modérée des cotisations patronales, sans même envisager la suppression de toutes les exonérations de cotisation (estimées à 90 milliards d'euros en 2019 [7]), permettrait non seulement d'éviter l'apparition d'un déficit, mais de revaloriser les pensions et d'abaisser l'âge de départ à la retraite.

### ► Définitions

**Un actif** est une personne en emploi ou en recherche active d'emploi (chômeur). Un actif cotisant est une personne qui cotise à un régime de retraites, donc en emploi (les chômeurs peuvent valider des trimestres mais ne cotisent pas).

**L'espérance de vie en bonne santé**, appelée aussi espérance de vie sans incapacité, évalue à la naissance le nombre d'années qu'une personne peut compter vivre sans souffrir d'incapacité dans les gestes de la vie quotidienne.

**Le niveau de vie** est défini comme le revenu disponible des ménages (salaires, allocations chômage, pensions, revenus du patrimoine, prestations sociales moins cotisations sociales et impôts directs) rapporté au nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

**La productivité horaire du travail** correspond à la valeur ajoutée en volume par heure travaillée. C'est une mesure de l'efficacité productive du travail. Les gains de productivité mesurent la croissance de la productivité horaire du travail.

**Le produit intérieur brut (PIB)** correspond à l'ensemble de la valeur ajoutée créée en France dans les entreprises, services publics et autres secteurs institutionnels.

**Le taux de remplacement** est le rapport entre le montant de la pension et le dernier salaire, en pourcentage du dernier salaire.

### ► Sources

[1] [https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/bruno-le-maire-souligne-le-role-de-l-insee-pour-la-democratie\\_2043331.html](https://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/bruno-le-maire-souligne-le-role-de-l-insee-pour-la-democratie_2043331.html)

[2] Comité de mobilisation de la DG de l'Insee, Analyse Retraites n°1 de décembre 2019, n°2 de février 2020, Infos Retraites Hors série de février 2020

[3] Rapport annuel du COR de septembre 2022, <https://www.cor-retraites.fr/node/595>

[4] Drees, Le taux de remplacement du salaire par la retraite diminue au fil des générations, 2016, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/le-taux-de-remplacement-du-salaire-par-la-retraite-diminue-au-fil>

[5] Drees, Les retraités et les retraites – édition 2022, La revalorisation des pensions individuelles, [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/04-La\\_revalorisation\\_des\\_pensions\\_individuelles.pdf](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/04-La_revalorisation_des_pensions_individuelles.pdf)

[6] Drees, Les réformes des retraites de 2010 à 2015 - Une analyse détaillée de l'impact pour les affiliés et pour les régimes, 2016, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/les-dossiers-de-la-drees/les-reformes-des-retraites-de-2010-2015-une-analyse-detaillee>

[7] Cour des comptes, Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, octobre 2019, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/securite-sociale-2019>